



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Réunions plénières des 8 janvier et 3 février 2009

COMPTE RENDU

Personnes présentes et excusées

Sont présentées en annexes les listes de personnes présentes aux deux réunions (le quorum n'ayant pas été obtenu lors de la première rencontre).

Compte-rendu : Jean-Luc CAMPAGNE (CPIE du Velay) et Valérie BADIOU (Conseil Général de Haute-Loire – Service Environnement)

Ordre du jour de la réunion

L'ordre du jour de la CLE du 8 janvier 2009 est le suivant :

- Election du Président,
- Validation des règles de fonctionnement de la CLE,
- Composition des différentes instances,
- Validation du diagnostic et des enjeux issus des groupes de travail,
- Validation des études complémentaires, actions pilotes et de communication,
- Points divers : rapport d'activités 2008, articulation SAGE Loire amont – PAPILA, sollicitation de l'ADEME sur l'opportunité d'une étude de faisabilité concernant la réhabilitation d'un ancien moulin en usine hydroélectrique.

Faute de quorum, ces points ont fait l'objet d'une présentation le 8 janvier et ont été validés lors de la réunion du 3 février 2009.

Décisions prises

1. Introduction du président

M. Joubert signale que la CLE ne s'était pas réunie depuis début 2008.

2. Adoption du PV de la réunion précédente

Le PV des séances du 18 décembre 2007 et 7 janvier 2008 sont adoptés.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

4. Election du Président

Actuellement, le mandat du Président et des membres du Bureau de la CLE court sur une durée de 3 ans. Une élection du Président de la CLE doit être organisée à la réunion de la CLE conformément aux dispositions du règlement intérieur en vigueur.

L'élection de Monsieur Joubert à la présidence de la C.L.E. est validée à l'unanimité par les membres de la C.L.E. réunie le 3 février 2009 (cf. délibération 03-01).

5. Composition de la CLE, du bureau, des Commissions inter SAGE et nouvelles règles de fonctionnement

Un certain nombre de modifications est apporté aux règles de fonctionnement de la CLE (cf. projet de règles de fonctionnement remis avec le dossier participant) :

- ☞ Le principe de représentation au sein de la CLE change : **la C.L.E. fonctionne jusqu'au 19 octobre 2010**, date de son premier renouvellement complet, **selon un régime transitoire** :
 - ☞ pour les organismes représentés aujourd'hui par un titulaire et un suppléant, les suppléants pourvoient au remplacement des membres titulaires empêchés, démis de leurs fonctions ou décédés, pour la durée du mandat restant à accomplir. Il n'y a alors pas possibilité de donner son mandat à un autre membre du même collège,
 - ☞ pour les organismes représentés par une seule personne (pas de suppléant), en cas d'empêchement, celui-ci peut donner son mandat à un autre membre du même collège, chaque membre ne pouvant recevoir qu'un seul mandat.
- La représentation au sein du collège des usagers n'est plus nominative.
- Les délibérations de la commission sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage égal des voix. Toutefois, la commission ne peut valablement délibérer sur :
 - ☞ ses règles de fonctionnement,
 - ☞ l'adoption, la modification et la révision du S.A.G.E.,que si les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint après une seconde convocation, la commission peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.
- Les délibérations citées précédemment doivent être adoptées à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.
- Les commissions de travail auront également en charge le suivi des études complémentaires.
- Il est proposé une délégation de la CLE au bureau pour se prononcer sur certains projets.

Il n'y a pas de remarque particulière sur ces modifications. Les règles de fonctionnement sont validées à l'unanimité des membres présents (cf. délibération 03-02).

Suite aux dernières élections locales, la composition du bureau de la CLE et des Commissions inter SAGE est à revoir :

- Valérie Badiou a contacté les différentes personnes concernées pour avoir un retour sur leur participation aux différentes instances : bureau de la CLE, Commission inter SAGE Loire amont – Ardèche, Commission inter SAGE Loire amont – Lignon – Loire en Rhône-Alpes.
- Concernant la demande de SOS Loire Vivante d'intégrer le bureau de la CLE, il est indiqué, que, faute d'accord sur ce point avec Nature Haute-Loire, et conformément à la décision du bureau de la CLE du 12 décembre 2008, l'acte de candidature de SOS Loire vivante ne pourra être pris en compte qu'au moment du renouvellement de la CLE en 2010.
- La DIREN et la DIPE propose de mutualiser leur participation, ce qui libère une place pour l'ONEMA.

La composition du bureau de la CLE et des Commissions inter SAGE intégrant les remarques émises lors des deux rencontres est approuvée à l'unanimité par la C.L.E. (cf. délibération 03.03, 03.04 et 03.05).

6. Point d'étape sur le processus d'élaboration du SAGE, présentation du diagnostic et des enjeux

Cinq groupes de travail ont été constitués :

- ouvrages hydroélectriques et microcentrales,
- gestion quantitative et partage de la ressource,
- diminution des pollutions,
- protection et amélioration de la qualité des milieux aquatiques,
- communication.

La première étape de l'élaboration du SAGE visait la **construction d'une vision commune** et la définition des études complémentaires et actions pilotes :

- 3 à 4 réunions par groupe de travail ont permis d'aboutir à la compréhension des perceptions et besoins de chaque groupe d'acteurs (cela ne signifie pas que les points de vue sont partagés mais qu'ils ont été entendus et compris),
- En découle un diagnostic et une vision partagée des enjeux,
- L'identification des manques a permis de définir des études complémentaires et de proposer des actions pilotes pour favoriser le lien avec les acteurs et la population locale, mobiliser les différents groupes d'acteurs et proposer rapidement des actions concrètes.

Le climat d'écoute et de compréhension relevé dans ces groupes de travail a favorisé l'avancée dans la recherche de pistes de travail partagées.

Cette dynamique sera conservée avec l'implication des groupes de travail lors des prochaines étapes. Les nouveaux membres de la CLE sont invités à intégrer ces groupes. Il apparaît d'ailleurs important de renforcer la présence des élus à ces groupes.

Sur la base des documents préalablement transmis, le diagnostic et les enjeux partagés sont présentés.

Philippe Cochet (Nature Haute-Loire) observe que l'on fait allusion au phosphore naturellement contenu dans les sols sans indiquer clairement qu'il y a des sources anthropiques. Valérie Badiou propose de stipuler dans les enjeux qu'il convient de quantifier les différentes sources. Philippe Cochet regrette par ailleurs que la problématique « nitrates » ne soit pas suffisamment prise en compte, notamment par rapport à sa responsabilité dans les phénomènes d'eutrophisation ; il est temps selon lui d'en venir à des actions concrètes à ce niveau. Valérie Badiou indique que la problématique nitrates sera prise en compte dans le diagnostic qualitatif global ainsi que dans le réseau complémentaire de suivi de la qualité des eaux superficielles.

Monsieur Cochet précise également que l'impact de la forêt sur la ressource en eau ne doit pas être occulté, que ce soit en terme qualitatif ou quantitatif.

Monsieur Robert demande des précisions sur les statuts des populations de hérons et de cormorans, leurs évolutions et éventuels impacts sur la qualité des eaux et souhaiterait que ces éléments soient intégrés dans les données du S.A.G.E.

Ces remarques prises en compte, le diagnostic et les enjeux sont validés par la CLE (cf. délibération 03-06).

7. Poursuite du processus d'élaboration du SAGE Loire amont

Suite à cette première phase de partage du diagnostic et de compréhension mutuelle des perceptions et besoins des différents groupes d'acteurs, la phase suivante de l'élaboration du SAGE est **l'approfondissement des connaissances et la construction du scénario tendanciel** :

- Les groupes de travail accompagneront et enrichiront le travail des prestataires retenus. Cette phase fera l'objet de 2 à 4 réunions par groupe de travail :
 - o Le suivi des études par les groupes de travail doit favoriser la compréhension et l'enrichissement des résultats des études et l'orientation du travail des bureaux d'étude.
 - o Le lien avec les groupes de travail est donc particulièrement important au lancement des études complémentaires et à la restitution des résultats.

- Pour faciliter cette appropriation, le cahier des charges des études complémentaires prévoit un volet formation.
- De plus, pour favoriser le lien avec les acteurs, certaines des études complémentaires envisagées comportent un volet participatif.
- Cette phase sera accompagnée d'actions pilotes pour favoriser le lien avec les acteurs et la population locale, mobiliser les différents groupes d'acteurs et proposer rapidement des actions concrètes.
- Cette étape sera articulée avec des actions de communication (bulletin SAGE, presse, réunions publiques).
- Elle fera l'objet d'une étape de validation par le bureau et la CLE.

Après cette validation, la phase suivante sera la définition des objectifs et **l'élaboration des propositions, avec appel d'expertises pour approfondir les solutions** (début 2010).

Les objectifs seront déterminés à l'éclairage du scénario tendanciel (scénario tendanciel « sans SAGE »). Les différents scénarios d'évolution seront construits pour l'atteinte de ces objectifs. Ils doivent intégrer les objectifs du SDAGE Loire Bretagne. A ce niveau la dynamique des groupes de travail sera à nouveau très importante (4 réunions probablement).

8. Etudes complémentaires, actions pilotes et de communication envisagées

Les études complémentaires sont présentées (cf. documents transmis préalablement). Il s'agit entre autre de :

- Diagnostic socio-économique du territoire du SAGE Loire amont et scénario tendanciel (étude sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de la Haute-Loire) : ce travail s'appuiera sur les nombreuses données déjà existantes.
- Evaluation du potentiel hydro-électrique sur le périmètre du SAGE Loire amont : étude réalisée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et dont les résultats ont été transmis à la CLE.
- Inventaire des obstacles entravant la libre circulation piscicole et le transport des sédiments et élaboration de scénarios : ce travail sera réalisé par la DDAF de la Haute-Loire (il reste à associer les autres départements à cette démarche). Ce travail pourra être réinvesti pour l'élaboration d'un schéma d'évolution de la petite hydraulique (souhait exprimé dans les groupes de travail).
- Etude d'aide à la détermination d'un débit réservé à l'aval de La Palisse et diagnostic global du fonctionnement de l'ouvrage de Montpezat et élaboration de scénarios : étude qui sera portée par le Conseil Général de la Haute-Loire, en partenariat avec EDF.
- Bilan hydrologique du territoire Loire amont et élaboration des scénarios : étude portée par le Conseil Général.
- Evaluation et renforcement du sentiment d'appartenance au territoire Loire amont et rapport à la ressource en eau de ses habitants : étude complémentaire avec volet participatif lancée sous maîtrise d'ouvrage du CPIE du Velay.
- Recensement participatif, diagnostic et scénario tendanciel des zones humides, zones têtes de bassin versant et état morphologique : étude complémentaire avec volet participatif dont la mise en œuvre est décalée à 2010 sans conséquence sur la durée totale de l'élaboration du S.A.G.E..

Suite à cette présentation, des remarques sont émises :

- Sur l'étude concernant la détermination d'un Débit Minimum Biologique en aval de l'ouvrage de Lapalisse (conduite en 1996 sous la maîtrise d'ouvrage d'EDF) :
 - Henri Carmié (ONEMA) précise que les DMB calculés sur d'autres cours d'eau sont compris en général entre 1/10^{ème} et 1/20^{ème} du module. Si l'on considère la réglementation actuelle, compte tenu du caractère stratégique de l'ouvrage de Montpezat pour EDF, le débit réservé en aval de l'ouvrage de Montpezat serait calé au 1/20^{ème} du module.
 - M. Carmié (ONEMA) indique que s'il y avait litige concernant le DMB en aval du barrage de Montpezat, une expertise neutre serait demandée par l'ONEMA.
- Sur le diagnostic global de la qualité des eaux superficielles et souterraines :

- Guillaume Cortot (SOS Loire vivante) fait remarquer qu'il avait été question, dans les groupes de travail, de faire une étude spécifique concernant l'origine du phosphore ; cette thématique est selon lui une priorité.
- Valérie Badiou indique les raisons principales qui ont conduit à envisager une approche différente sur la thématique phosphore :
 - la lourdeur de ce type de travail (coût important et mission relevant d'avantage de travaux de recherche),
 - l'existence de logiciels spécifiques (logiciel Pégase notamment) permettant une estimation assez fine des flux de phosphore à l'échelle de bassins versants et la difficulté de vérifier sur le terrain ces estimations
- Marc Boissier (Agence de l'Eau Loire Bretagne) ajoute que le logiciel Pégase suffit si l'objectif poursuivi est d'avoir une idée de l'origine des apports de phosphore ; par contre, connaître les mécanismes complexes qui interviennent à ce niveau à l'échelle de bassins versants relève de travaux de recherche. Avant tout et selon lui, l'important est d'agir sur le phénomène d'eutrophisation.
- Valérie Badiou indique que la thématique du phosphore sera de toute façon intégrée au diagnostic global de la qualité des cours d'eau.
- Michel Peyrard (Chambre d'Agriculture) revient sur l'importance d'avancer par la compréhension mutuelle. Il revient sur les pratiques locales des agriculteurs, en indiquant qu'il existe aujourd'hui des outils permettant d'optimiser la fertilisation : plan d'épandage, logiciel Planfum. La grosse inconnue selon lui est la richesse naturelle des sols en phosphore, considérant que la Haute-Loire n'est pas un département où les épandages d'engrais phosphoré sont importants (il s'agit plus d'apports organiques).
- Jean-Luc Campagne évoque le travail entrepris par la Chambre d'Agriculture et le CPIE du Velay sur l'élaboration d'un plan d'action concerté sur la relation agriculture et eau : des pistes de travail sont identifiées, en particulier sur la question de la gestion globale de la fertilisation.
- Philippe Cochet fait part de certaines expériences à l'étranger (en Bavière notamment) où on a résolu les problèmes de gestion qualitative de l'eau par une politique très volontariste (adaptation des pratiques agricoles,...). Il propose d'avoir la même approche, en ciblant certains cours d'eau à forts enjeux, l'Ance du Nord en particulier, qui présente une richesse patrimoniale forte (présence de la Moule perlière).

Sont présentées ensuite les actions pilotes envisagées (cf. document transmis préalablement). Ces actions pilotes visent à renforcer le lien avec différents groupes d'acteurs et la population locale, à mobiliser les différents groupes d'acteurs et à proposer rapidement des actions concrètes.

- Recomposition du lien à l'eau autour des fontaines publiques (portage de l'action non déterminé).
- Le sentier de l'eau (portage de l'action non déterminé).
- Accompagnement du concept « Vivez la Loire Sauvage » pour une meilleure gestion des ressources en eau, concept initié par la Mission Départementale de Développement Touristique.
- Etablissement d'un dialogue entre les industriels raccordés au réseau d'assainissement et les collectivités pour la mise en place de conventions de déversement (portage CCI et Conseil Général).

Enfin, Valérie Badiou indique qu'il a été prévu d'accompagner l'élaboration du SAGE par un volet information / sensibilisation / communication :

- En direction du grand public : via la presse, l'édition d'un journal du SAGE, des réunions publiques.
- En direction des membres de la CLE : transmission d'informations via Internet, via le site de l'Observatoire de l'eau de Haute-Loire.

Concernant le journal du S.A.G.E., une tribune libre est prévue à destination entre autre des membres de la CLE.

Les remarques émises prises en compte, les études complémentaires, actions pilotes et de communication présentées sont validées.

9. Planning et budget

Les deux prochaines phases de l'élaboration du SAGE s'étalent de 2009 à 2010 L'approfondissement des connaissances sera mené sur l'année 2009, avec le lancement des études complémentaires au premier semestre.

L'élaboration des solutions devrait être menée en 2010.

Sur le plan financier, le montant global pour les études complémentaires, actions pilotes et de communication sous maîtrise d'ouvrage départementale est estimé à 342 700 € pour 2009-2010, dont 182 500 € en 2009. Le budget détaillé est joint au présent compte-rendu.

10. Approbation du rapport d'activités

Le rapport d'activités de la C.L.E. 2008 est présenté et approuvé (cf. délibération n°03.08).

11. Articulation avec le PAPILA

Valérie Badiou indique que dans le cadre du SAGE Loire amont, il n'y a pas eu de groupe de travail constitué spécifiquement sur la thématique inondation. Par contre une articulation est envisagée entre le PAPILA (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations Loire Amont) et les membres de la CLE et des groupes de travail qui le souhaitent.

Juliette Nicaud, animatrice du PAPILA, en présente le contexte, le contenu et les perspectives :

- Le département de la Haute-Loire est soumis à des crues torrentielles d'origine cévenole (exemple de la crue de 1980).
- Les pouvoirs publics ont engagé une politique volontariste en matière de prévention et de diminution de la vulnérabilité face au risque inondation :
 - o C'est ainsi que la candidature du Conseil Général de Haute-Loire a été retenue en 2003 dans le cadre d'un appel à projet.
 - o En 2007, le premier programme arrivant à son terme et face au constat de la nécessité de poursuivre les efforts entrepris, la démarche a été prolongée dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature.
- Le PAPILA comporte 5 axes : sensibilisation, prévention, réduction de la vulnérabilité, protection localisée, ralentissement des débits en amont.
- Exemple d'actions :
 - o Sur le plan de la communication : programme de sensibilisation des scolaires, formations, réunions publiques, édition de documents d'information.
 - o Sur le plan des aménagements : mur anti-crues, aménagement de champs d'expansion des crues.
- Suite à la crue de début novembre 2008, un premier bilan des actions menées dans le cadre du PAPILA montre un impact positif : champ d'expansion de la Borne submergé par une lame d'eau de faible vitesse, efficacité des travaux effectués à Peyredeyre, efficacité du mur anti crue à Coubon,... Or, il s'agit de la crue la plus importante depuis 1980 (crue cinquantennale) ; qui a généré des dégâts considérables, se chiffrant en millions d'€.

Suite à cette présentation, un certain nombre de remarques ou de questions sont énoncées :

- La question de la poursuite du PAPILA est posée : Michel Joubert indique que cette possibilité n'est envisageable que si les autres financeurs s'impliquent.
- Une interrogation concerne le volet « ralentissement dynamique » en amont. Juliette Nicaud indique que le projet a été abandonné, compte tenu de son coût et de sa non pertinence.
- Des questionnements sont émis sur les modalités pour nettoyer les déchets laissés.
- M. Dodet (adjoint au maire de Vorey, SICALA) indique que « vivre avec la Loire » suppose peut-être de reconsidérer des pratiques anciennes positives sur le lit de la rivière.

- Bernard Robert (maire de Chaspinhac) souhaiterait une amélioration de l'alerte et la gestion préventive :
 - o Information à améliorer par rapport au déversement de l'ouvrage de La Palisse.
 - o Rôle de l'ouvrage pour écrêter les crues à considérer (par exemple en vidant le barrage quelques jours avant).
 - o Mise en place de capteurs au niveau des affluents de la Loire.

12. Points divers

L'ADEME souhaite avoir l'avis de la CLE du SAGE Loire amont sur l'opportunité d'une étude de faisabilité visant à réhabiliter un ancien moulin à farine en microcentrale hydroélectrique. Certaines personnes auraient souhaité avoir plus d'éléments sur le dossier pour pouvoir se prononcer. D'autres craignent la mise en place d'un seuil, pour une production d'électricité jugée dérisoire.

Compte tenu de l'absence de quorum le 8 janvier 2009, il n'est pas possible d'avoir un avis formel de la CLE sur cette question. Un vote à main levée est tout de même proposé : 15-20 personnes sont pour, 7-8 s'abstiennent, 4 sont contre. Le 3 février 2009, 3 personnes se prononcent contre, 1 personne s'abstient, les autres personnes étant pour.

L'avis de la CLE du SAGE Loire amont sur l'opportunité d'une étude de faisabilité visant à réhabiliter un ancien moulin à farine situé à Roche en Reigner (43) en microcentrale hydroélectrique fait l'objet de la délibération n°03.09.

Délibérations prises

Au cours des deux rencontres, les délibérations suivantes (jointes au présent compte-rendu) sont prises :

- 03 - 01 – Election du Président
- 03 - 02 – Approbation des règles de fonctionnement de la CLE
- 03 - 03 – Composition du Bureau
- 03 – 04 – Composition de la commission inter-S.A.G.E. Ardèche – Loire amont
- 03 – 05 – Composition de la commission inter-S.A.G.E Loire en Rhône Alpes – Lignon – Loire amont
- 03 – 06 – Validation du diagnostic et des enjeux
- 03 – 07 – Validation des études complémentaires
- 03 – 08 - Adoption du rapport d'activités de la C.L.E. – année 2008
- 03-09 - Avis de la CLE sur l'opportunité d'une étude de faisabilité visant à réhabiliter un ancien moulin à farine situé à Roche en Reigner (43) en microcentrale hydroélectrique

Michel JOUBERT remercie les participants de leur présence.

**Le Président de la C.L.E
du S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT

Pièces jointes :

-  feuilles de présence,
-  délibérations.

C.L.E. du S.A.G.E. Loire amont

Réunions plénières du 8 janvier et 3 février 2009

Délibération n° 03-01

ELECTION DU PRESIDENT DE LA C.L.E.

Michel JOUBERT, représentant du Conseil Général de Haute-Loire au sein de la C.L.E., est réélu à l'unanimité **Président de la C.L.E. du S.A.G.E Loire amont.**

**Le Président de la C.L.E du
S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT

Réunions plénières du 8 janvier et 3 février 2009

Délibération n° 03-02

APPROBATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA C.L.E.

Les règles de fonctionnement **de la C.L.E.** telles que présentées lors des réunions plénières de la C.L.E. en date du 8 janvier et 3 février 2009 sont **approuvées à l'unanimité par la C.L.E.**

Les règles de fonctionnement définitives sont jointes à la présente délibération.

**Le Président de la C.L.E du
S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT

C.L.E. du S.A.G.E. Loire amont

Réunions plénières du 8 janvier et 3 février 2009

Délibération n° 03-03

COMPOSITION DU BUREAU **ET DESIGNATION DES VICES-PRESIDENTS**

La C.L.E. arrête la composition du Bureau comme suit :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Titulaire	Suppléant	Organisme
Michel JOUBERT		Conseil Général Haute-Loire – Président de la CLE
Gérard MONIER		Syndicat des Eaux de l'Ance Arzon
Gilles DODET		SICALA
Jean-Pierre BROSSIER		Syndicat de Gestion des Eaux du Velay
Roland VEUILLENS		Conseil Général de l'Ardèche
Michel GARDES		SIVOM de Coucouron
Ywan MAYET		CC du Pays de Saint-Bonnet le Château
Bernard ROBERT		Syndicat des Eaux de l'Emblavez
Paul DEMAS		PNR Livradois Forez

Collège des représentants des usagers

Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire
Chambre d'agriculture de Haute-Loire
EDF – Groupe d'exploitation Hydraulique Loire Ardèche
Nature Haute-Loire

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Délégation Interservices Pour l'Eau de Haute-Loire
Agence de l'Eau Loire Bretagne
ONEMA
Mission Interservices pour l'Eau de l'Ardèche

Deux Vices-Présidents sont élus ou désignés au sein de la C.L.E. pour une durée de trois ans :

-  Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Associations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire, au sein du collège des représentants des usagers,
-  Monsieur le Délégué Interservices Pour l'Eau, au sein du Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

**Le Président de la C.L.E du
S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT

C.L.E. du S.A.G.E. Loire amont

Réunions plénières du 8 janvier et 3 février 2009

Délibération n° 03-04

COMPOSITION DE LA COMMISSION INTER S.A.G.E. **S.A.G.E. ARDECHE – S.A.G.E. LOIRE AMONT**

La composition pour la partie Loire amont de la commission inter-S.A.G.E. entre le S.A.G.E. Ardèche et Loire amont est arrêtée comme suit :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Titulaire	Suppléant	Organisme
Michel JOUBERT		Conseil Général de Haute-Loire – Pdt de la CLE
Gérard MONIER		Syndicat des Eaux de l'Ance Arzon
Gilles DODET		SICALA
Jean PRORIOU	René MOURIER	Représentants les Maires de la Haute-Loire
Bernard ROBERT		Syndicat des Eaux de l'Emblavez

Collège des représentants des usagers

Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire
Chambre d'agriculture de Haute-Loire

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Délégation Interservices Pour l'Eau de Haute-Loire
ONEMA

La commission inter-S.A.G.E. est co-présidée par les Présidents des deux C.L.E..

**Le Président de la C.L.E du
S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT

C.L.E. du S.A.G.E. Loire amont

Réunions plénières du 8 janvier et 3 février 2009

Délibération n° 03-05

COMPOSITION DE LA COMMISSION INTER – S.A.G.E. LIGNON – LOIRE EN RHONE ALPES – LOIRE AMONT

La composition de la commission inter-S.A.G.E. Lignon – Loire en Rhône Alpes – Loire amont pour la partie Loire amont est arrêtée comme suit :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Titulaire	Suppléant	Organisme
Michel JOUBERT		Président de la CLE
Pierre ASTOR		Conseil Général de Haute-Loire
Jean-Pierre BROSSIER		Syndicat de Gestion des Eaux du Velay
Gilbert PEYRET		Communauté d'Agglomération du Puy
Jérôme BAY		Représentants les Maires de la Haute-Loire

Idem pour le S.A.G.E. Loire en Rhône Alpes et le S.A.G.E. Lignon.

Collège des représentants des usagers

EDF
SOS Loire Vivante
FRAPNA Loire
Fédération de Pêche de Haute-Loire
Chambre d'Agriculture de Haute-Loire

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

ONEMA
DDAF de la Loire
DDAF de Haute-Loire
DDASS de la Loire
DDASS de la Haute-Loire
Agence de l'Eau Loire Bretagne

**Le Président de la C.L.E du
S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT

Réunions plénières du 8 janvier et 3 février 2009

Délibération n° 03-06

VALIDATION DU DIAGNOSTIC ET DES ENJEUX

Le diagnostic et les enjeux du territoire Loire amont tels que présentés lors des réunions plénières de la C.L.E. en date du 8 janvier et 3 février 2009, et prenant en compte les remarques formulées par l'assemblée lors de ces deux rencontres, sont approuvés **à l'unanimité par la C.L.E.**

Les documents sont joints à la présente délibération.

**Le Président de la C.L.E du
S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT

Réunions plénières du 8 janvier et 3 février 2009

Délibération n° 03-07

VALIDATION DES ETUDES COMPLEMENTAIRES

La liste des études complémentaires envisagées dans le cadre de l'élaboration du S.A.G.E. Loire amont telle que présentée lors des réunions plénières de la C.L.E. en date du 8 janvier et 3 février 2009 est **approuvée à l'unanimité par la C.L.E.**

Il s'agit :

 d'études complémentaires :

-  Diagnostic socio-économique du territoire et scénario tendanciel,
-  Evaluation du potentiel hydroélectrique,
-  Inventaire des obstacles entravant la libre circulation des espèces et le transport des sédiments, diagnostic et élaboration des scénarios,
-  Etude d'aide à la détermination d'un débit réservé en aval de La Palisse : compléments à apporter,
-  Diagnostic global du fonctionnement de l'aménagement de Montpezat et élaboration des scénarios,
-  Bilan hydrologique du territoire Loire amont et élaboration des scénarios,
-  Diagnostic concernant la qualité des cours d'eau et détermination des scénarios,
-  Amélioration de la connaissance du rôle de la forêt (impact sur la ressource en eau, d'un point de vue qualitatif et quantitatif,
-  Evaluation environnementale,

 d'études complémentaires incluant un volet participatif :

-  Sentiment d'appartenance au territoire Loire amont et rapport à la ressource en eau de ses habitants : évaluation et renforcement,
-  Recensement participatif, diagnostic et scénario tendanciel en ce qui concerne les zones humides, les zones têtes de bassin versant et l'état morphologique des cours d'eau, l'état de la ripisylve et de la forêt, en retenant les causes majeures de dysfonctionnement,

 d'actions pilotes :

-  Action pilote autour des fontaines de village et «sentier de l'eau »,
-  Etablissement d'un dialogue entre les industriels raccordés au réseau d'assainissement et les collectivités pour la mise en place de conventions de déversement,
-  Accompagnement du concept « Vivez La Loire Sauvage » pour une meilleure gestion des ressource en eau,

 d'autres actions :

-  Volet d'information (sensibilisation/communication) des habitants (riverains, usagers)
-  Développement d'alternatives à l'épandage d'effluents d'élevage bruts (fumiers, effluents peu chargés),
-  Recueil de la perception des habitants du bassin versant du Dolaizon concernant leur lien avec l'eau et les milieux aquatiques et son évolution - Projet partenarial avec l'ISVT.

**Le Président de la C.L.E du
S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT

C.L.E. du S.A.G.E. Loire amont

Réunions plénières du 8 janvier et 3 février 2009

Délibération n° 03-08

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA C.L.E. – ANNEE 2008

Le rapport d'activités de la C.L.E. du S.A.G.E. Loire amont pour l'année 2008 tel que présenté lors des réunions plénières de la C.L.E. en date du 8 janvier et 3 février 2009 est **approuvé**.

Le rapport d'activités de la C.L.E. du S.A.G.E. Loire amont pour l'année 2008 est joint à la présente délibération.

**Le Président de la C.L.E du
S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT

Réunions plénières du 8 janvier et 3 février 2009

Délibération n° 03-09

Avis de la CLE sur l'opportunité d'une étude de faisabilité visant à réhabiliter un ancien moulin à farine situé à Roche en Reigner (43) en microcentrale hydroélectrique

L'ADEME a sollicité l'avis de la CLE du SAGE Loire amont sur l'opportunité d'une étude de faisabilité visant à réhabiliter un ancien moulin à farine situé à Leyret, commune de Roche en Reigner (43), en microcentrale hydroélectrique.

Compte tenu de l'absence de quorum le 8 janvier 2009, deux votes à main levée ont lieu :

- 🗳️ le 8 janvier 2009, 15-20 personnes sont pour, 7-8 s'abstiennent, 4 sont contre,
- 🗳️ le 3 février 2009, 3 personnes se prononcent contre, 1 personne s'abstient, les autres personnes étant pour.

**Le Président de la C.L.E du
S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT